



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-2009/25-M01

Microcontrôleurs RISC 32-bits SAMSUNG S3FS91J / S3FS91H / S3FS91V / S3FS93I, avec SWP, Rév. 6

Certificat de référence : ANSSI-2009/25

Paris, le 27 novembre 2009

*Le directeur général de l'agence
nationale de la sécurité des systèmes
d'information*

Patrick Pailloux
[ORIGINAL SIGNE]



Références

- [MAI] : Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
- [ST] : cible de sécurité du produit certifié de référence : *Cowichan - Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller For Smart Card with SWP, Version 2.2, 19th May 2009, Samsung Electronics Co. Ltd.*
- [ST-lite] : cible de sécurité publique du produit certifié de référence : *Public Cowichan Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller For Smart Card with SWP, Version 1.1, 25th May 2009, Samsung Electronics Co. Ltd.*
- [CER] : Rapport de certification ANSSI-2009/25 : *Microcontrôleurs RISC 32-bits SAMSUNG S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I pour cartes à puce avec SWP, Rév. 5, ANSSI-2009/25, Septembre 2009, SGMN/ANSSI.*
- [IAR] : Analyse d'impact sur la sécurité de référence : *Cowichan_IAR_v1.5, version 1.5, 25th May 2009, Samsung Electronics Co. Ltd.*

Identification du produit maintenu

Les produits maintenus sont les microcontrôleurs sécurisés RISC 32-bits SAMSUNG S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I pour cartes à puce avec SWP, en révision 6.

Cette maintenance fait suite à la réalisation de modifications sur les produits S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I, en révision 5, certifiés EAL4+ et développés par Samsung Electronics Co. Ltd, tels qu'identifiés au sein du rapport de certification [CER].

Description des évolutions

L'évolution porte sur une modification pour l'amélioration de la tenue à l'ESD (décharge électro-statique). La protection à l'ESD des circuits est construite sur tous les composants silicium (tels que les transistors, circuits intégrés, etc.) pour faire face à des charges élevées produites lors d'une interaction avec l'homme ou un équipement.

L'analyse d'impact sur la sécurité [IAR] indique que cette protection de circuit n'est pas liée aux fonctionnalités du composant, ni à sa sécurité. L'objectif est d'éviter une destruction ou un dommage du produit durant sa manipulation.

Fournitures impactées

La mise à jour des fournitures ci-dessous a été réalisée.

[ACM]	Configuration Management Documentation, version 1.1, 30 Sep 2009, Samsung.
[ST]	Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller For Smart Card with SWP, version 2.3, 30 Sep 2009, Samsung. Public Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller For Smart Card with SWP, version 1.2, 30 Sep 2009, Samsung.

Conclusions

Le rapport [IAR] signale une modification pour l'amélioration de la protection ESD.

Cette modification sur les produits certifiés ANSSI-2009/25 en révision 5 [CER], définie dans l'analyse [IAR] de Samsung, est confirmée par le CESTI-LETI comme étant mineure et n'affecte donc pas les fonctions de sécurité de ces produits.

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans la nouvelle révision 6 des produits est donc identique à celui de la révision 5 certifiée, à la date de certification [CER].

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.